

Le compte de l'agriculture 2022

Une hausse généralisée du résultat net de la branche agricole

En 2022, la valeur ajoutée brute de la production agricole progresse dans 9 régions de France métropolitaine, à l'exception de Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val-de-Loire et Corse. Cette hausse de 17,3 % en France s'explique principalement par l'augmentation des prix d'achats des produits agricoles mais aussi pour certaines régions par le rebond des productions viticoles et fruitières affectées par les épisodes de gels de 2021. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, c'est un gain de 29,6 %.

Ainsi, la production de la branche agricole de la région hors subvention s'établit à 7 Milliards d'euros en progression de 21,3 % alors que les charges de production (ou consommations intermédiaires) augmentent moins fortement (+ 15,5 %).

Finalement, le Résultat Net des Exploitations Agricoles (RNEA) professionnelles de Bourgogne-Franche-Comté atteint 2,08 Milliards d'€ (soit une progression de 76 % au regard de la moyenne triennale 2019–2021).

Avec un résultat net de plus de 2 milliards d'euros, la branche agricole de Bourgogne-Franche-Comté atteint sa plus haute valeur depuis 2010 (en 2018 le deuxième meilleur résultat s'établissait seulement 1,46 milliard).

Le Résultat Net des Exploitations Agricoles (RNEA) de Bourgogne-Franche-Comté par Unité de Travail Annuelle Non Salarié (UTANS) atteindrait 80 200 €, soit une hausse de 54 % au regard de 2021 (+ 89 % en comparaison de la moyenne triennale 2019-2021).

Ainsi cette année, la région présente un RNEA par UTANS

Figure 1 - Résultat net des exploitations agricoles par actif non salarié

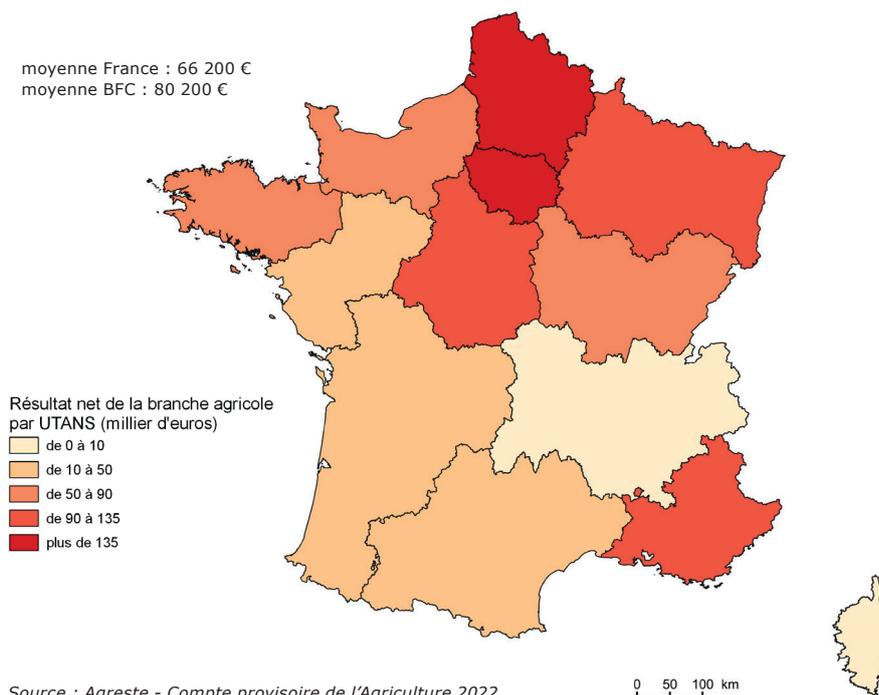
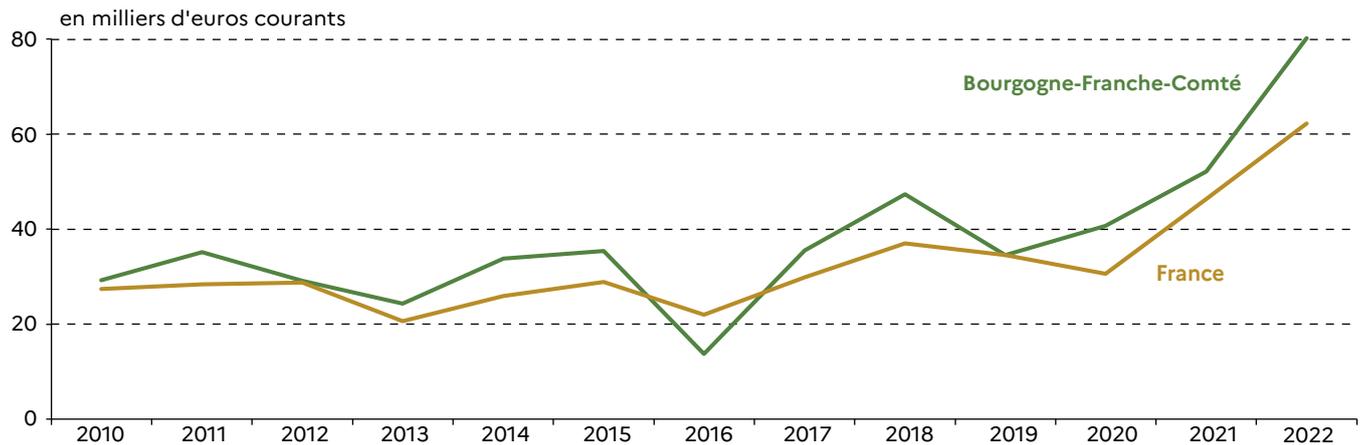


Figure 2 - Évolution du RNEA par actif non salarié hors inflation



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

nettement supérieur à celui de la moyenne France (66 200 €), mais demeure au 6^{ème} rang parmi les 13 régions de France métropolitaine. En tête du palmarès inchangé, ce sont les grandes régions céréalières Hauts-de-France, Île-de-France, Centre-Val-de-Loire, Grand Est puis Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A l'instar des années précédentes, le résultat moyen des exploitations agricoles est aussi à moduler en fonction des productions des exploitations. Le poids de la viticulture dans le résultat de la Bourgogne-Franche-Comté masque des changements plus contrastés

dans celui des autres orientations économiques.

Une bonne année pour l'ensemble des productions

Cette année, la valeur de la production agricole (hors subvention) de Bourgogne-Franche-Comté progresse de 21,3 % vis à vis de 2021. Cette hausse s'explique par la forte augmentation du prix (+ 15,6 %) additionnée à la légère hausse du volume (+ 4,6 %). A contrario des années passées, la valeur des productions animales progresse nettement (+ 18,5 %), même si cette évolution demeure en deçà de celle des productions végétales (+ 23,9 %). Les vins d'appellation

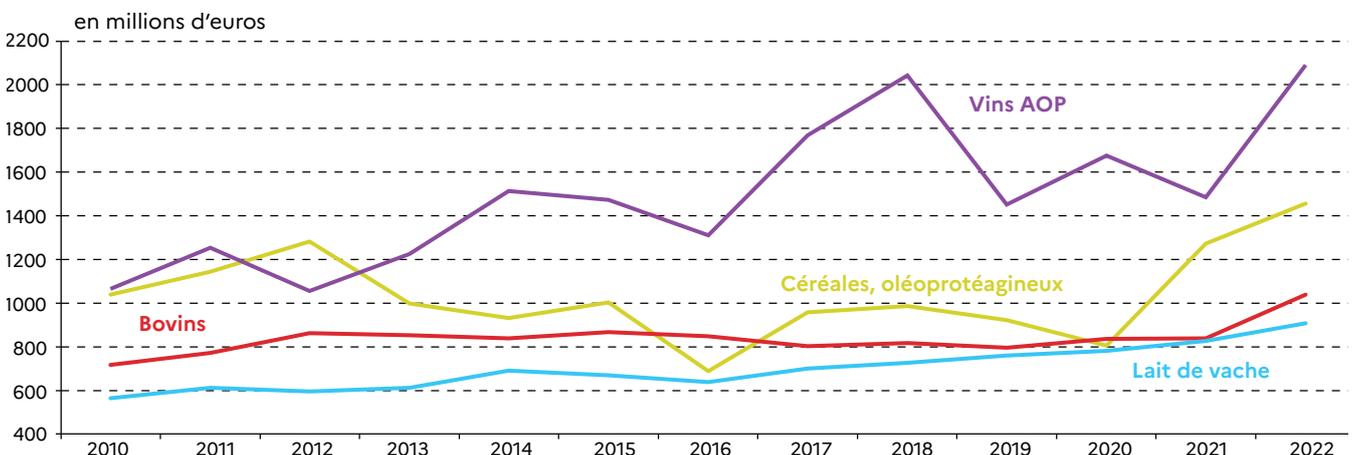
progressent de 41 %, les bovins et la production laitière de l'ordre de 25 %, les céréales et oléo-protéagineux de 14 %.

En parallèle, la valeur des consommations intermédiaires progresse, mais moins fortement (+ 14,5 %), sous l'effet d'une hausse des prix de l'énergie, des engrais et amendements et de l'alimentation animale, alors que le prix des charges d'exploitation est quasiment stable (- 0,5 %).

Un nouveau record pour la valeur de la production viticole

Le comportement des indicateurs de la production viticole est une nouvelle fois atypique.

Figure 3 - Évolution de la valeur des 4 principales productions en BFC



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 4 - Indice d'évolution de la valeur des principales productions végétales

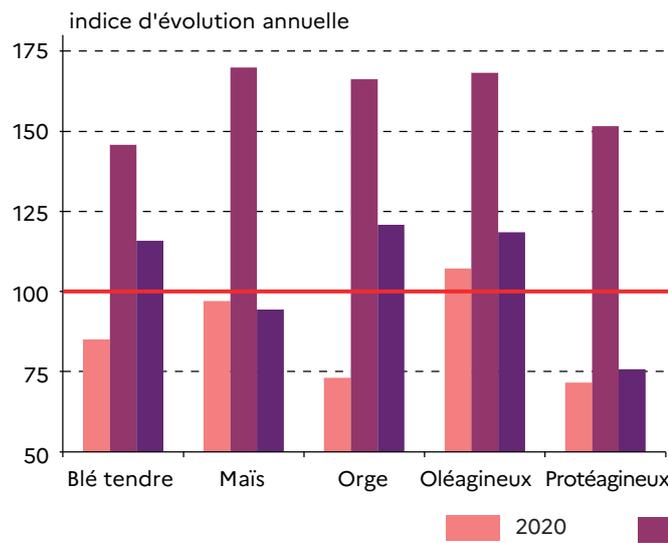
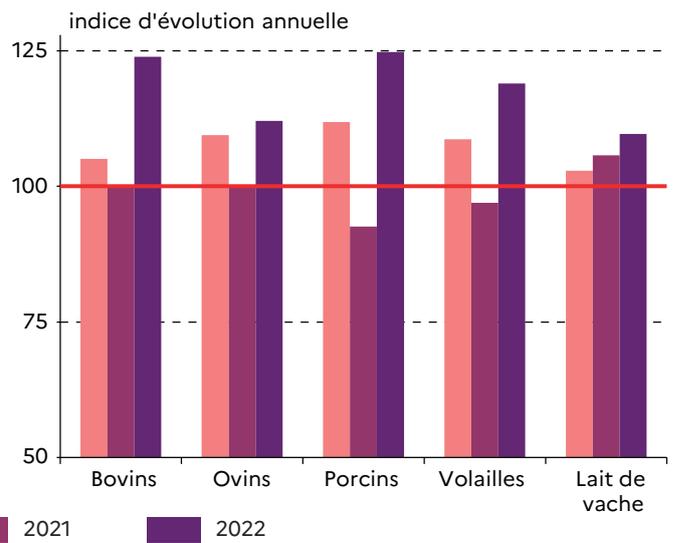


Figure 5 - Indice d'évolution de la valeur des principales productions animales



Note de lecture : L'indice d'évolution mesure la hausse ou la baisse de la valeur d'une année sur l'autre. A 100 %, la valeur est identique d'une année à l'autre, à 200 % c'est un doublement, à 75 % c'est une diminution d'un quart.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

En effet, après la vendange réduite en 2021 (amputée par les épisodes de gels), la production de vins (à prix constant) sur la région bondit de 40 % alors que le prix (à volume constant) demeure stable (+ 0,4 %).

L'Yonne et la Saône-et-Loire qui avaient enregistré les plus fortes hausses de prix en 2021 présentent cette année des prix en baisse respectivement de 8 % et 2 %.

En tout état de cause, cette année la forte hausse du volume n'ayant pas un effet négatif sur le prix, la valeur de la production viticole de Bourgogne-Franche-Comté atteint 2,2 Milliard d'euros, le meilleur résultat jamais enregistré, battant la performance de 2018.

Un nouveau record pour les céréales et les oléo-protéagineux

Lors de la campagne 2021-2022, les conditions météorologiques sont hors normes. Un déficit

pluviométrique qui atteint 24 % par rapport à la normale avec des précipitations pratiquement absentes en juillet mais des pluies salvatrices en juin. A contrario un ensoleillement excédentaire (+ 50 heures), notamment au printemps, est favorable à la fertilité pour les cultures implantées l'hiver. Ainsi, la phase de remplissage des grains qui se termine dans le chaud et le sec est en partie compensée par le nombre de grains. Le rendement du blé tendre s'établit à 60 q/ha, soit 6 quintaux en dessous de la moyenne quinquennale et le colza atteint 34 q/ha contre 30 q/ha de moyenne. Par contre, les cultures de printemps, sous le joug des précipitations déficitaires de juillet et août, ne peuvent pas mettre en place correctement les paramètres du rendement (fertilité et ou remplissage).

En parallèle, le déclenchement de la guerre en Ukraine provoque un raz de marée

sur les cours des céréales et oléoprotéagineux. Le prix du blé progresse en moyenne sur l'année de 30 % et celui du colza de 39 %.

Ainsi, la valeur de la production des céréales et oléo-protéagineux (hors subventions) progresse (+ 14 %) et atteint un nouveau record avec 1,45 milliard d'euros.

Des hausses pour toutes les productions animales

En 2022 la valeur des productions animales (hors lait et produits laitiers) s'établit à 1,34 milliard d'euros en progression de 24 % par rapport à 2021. Cette hausse est portée intégralement par l'augmentation du prix, le volume étant stable. Suivant les productions considérées des différences d'évolution apparaissent.

Le poste Gros bovins se comporte comme la tendance générale. Cette situation cache en

fait une poursuite de la décapitalisation en élevage allaitant, la réduction de l'offre permettant aux prix de progresser ou de se maintenir haut.

Concernant la production d'ovins viande, la valeur de la production progresse dans une moindre mesure (+ 12 %), mais avec une poussée équivalente du volume et du prix.

La filière porcine renoue avec la croissance, + 2 % en volume et + 22 % en prix.

Cette année, les productions avicoles (volailles et œufs) n'évoluent pas de pair. Le volume de la production de volailles est stable alors que le prix est en gain (+ 19 %).

L'épizootie d'influenza aviaire a peu perturbé la production régionale contrairement à Pays de Loire et Nouvelle-Aquitaine. La production d'œufs en région est en recul (- 6,9 %),

alors qu'elle est en très légère hausse en France, mais largement compensée par la hausse de la valeur (+ 80 %). Le conflit en Ukraine pesant fortement sur le coût des matières premières, le prix de vente a fortement progressé.

Un sursaut pour la production de lait conventionnel

La valeur de la production de lait de vache est en constante augmentation depuis 2016 (+ 9,7 % cette année). Le déficit de production des prairies sur les plateaux du Massif du Jura a des répercussions sur la production laitière en Bourgogne-Franche-Comté. Les livraisons diminuent de 2 %, mais ce sont celles de lait AOP Massif du Jura qui impriment ce mouvement (- 5 %) alors que celles de lait conventionnel renouent avec la croissance. Le prix plus élevé payé aux producteurs a incité ceux qui avaient davantage d'autono-

mie alimentaire à produire plus. Toutefois, le prix des deux laits progresse : + 5,1 % pour le lait « AOP massif du Jura » (à 655 € / 1 000 l en moyenne) et + 15 % pour le lait conventionnel (à 446 € les 1 000 litres).

Une forte progression des charges de production, malgré une baisse des usages

En 2022, la valeur des consommations intermédiaires progresse fortement, de 14,5 %. Dans le sillage du conflit russo-ukrainien, les prix des matières premières se sont envolés, ainsi le prix des consommations intermédiaires enregistre une hausse de 24,8 %. Ce qui, en outre, a eu pour conséquence de réduire les volumes utilisés (- 8,3 %) intentionnellement ou non (raréfaction des engrais et amendements, par exemple). Trois postes connaissent des évolutions très marquées : les postes engrais et amendement,

Figure 6 - Indice d'évolution de la valeur des principales charges de production en BFC

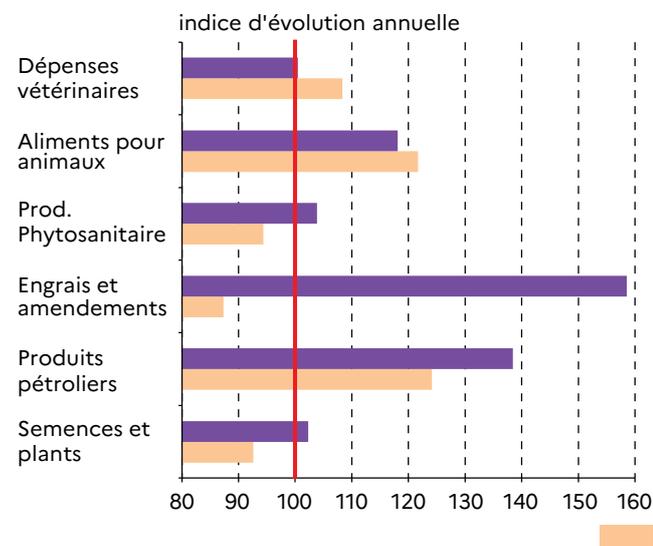
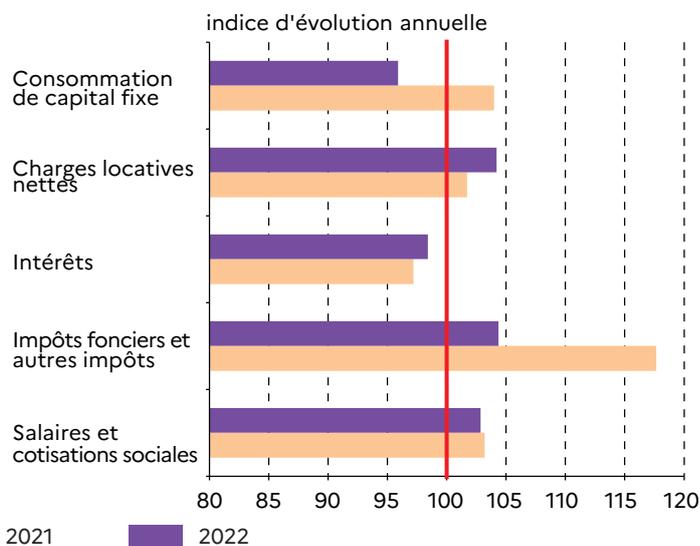


Figure 7 - Indice d'évolution de la valeur des principales charges d'exploitation en BFC



Note de lecture : L'indice d'évolution mesure la hausse ou la baisse de la valeur d'une année sur l'autre. A 100 %, la valeur est identique d'une année à l'autre, à 200 % c'est un doublement, à 75 % c'est une diminution d'un quart.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

produits pétroliers et aliments pour animaux.

La consommation d'engrais et amendements diminue cette année (- 11,6 %) mais avec un prix qui progresse de 79 %. Les produits pétroliers sont un peu moins utilisés (- 4 %) alors que le coût augmente de 44 %.

Le poste aliments pour animaux, premier poste de dépense en région Bourgogne-Franche-Comté, affiche aussi une forte évolution. Une diminution des volumes de 17 % est largement contrebalancée par la hausse du prix de 42 %.

Les charges d'exploitations évoluent généralement peu d'une année à l'autre (- 0,5 % en 2022), toutefois les différentes charges constituantes affichent des modifications variées. Les coûts des impôts fonciers et autres impôts, des charges locatives nettes, des salaires et cotisations sociales, sont en hausse

limitée. A l'inverse les coûts des intérêts et de la consommation de capital fixe sont en recul.

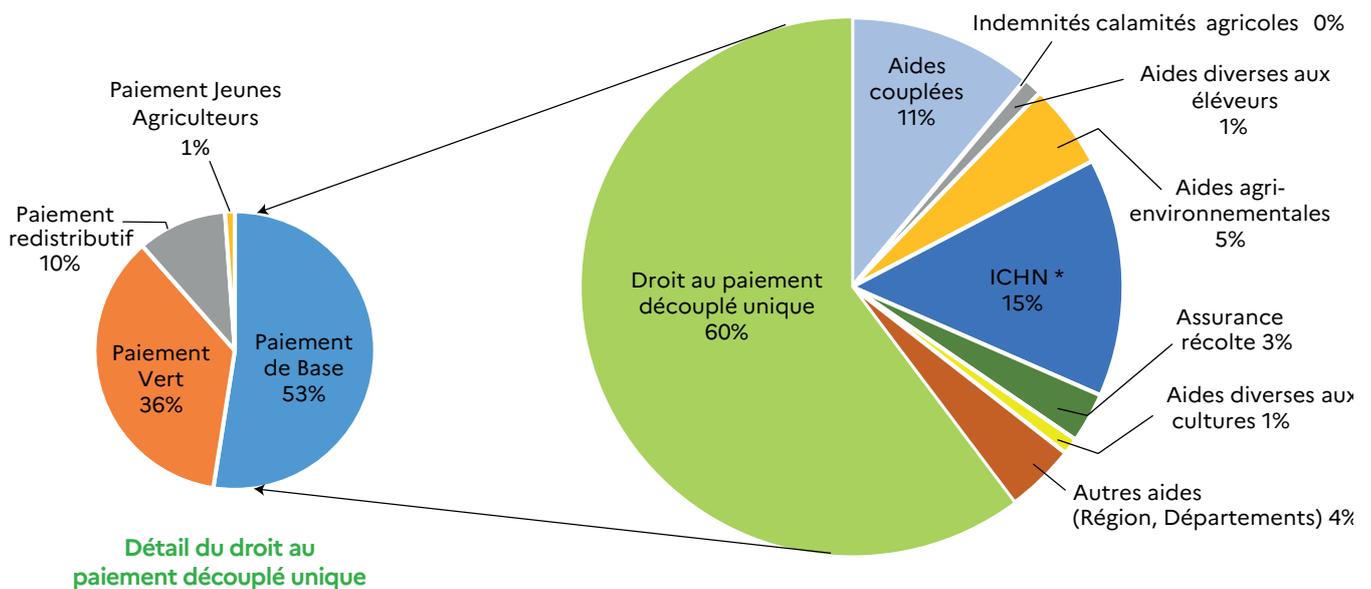
Des montants stables pour les subventions

En 2022, les subventions, aides découplées et aides couplées aux produits versées aux exploitations de Bourgogne-Franche-Comté s'élèvent à 809,2 millions d'euros, soit une diminution de 5,9 % vis à vis de 2021, en lien avec l'absence de calamités agricoles cette année.

Les aides couplées (89 millions d'€) sont stables. Ces montants sont principalement dédiés aux animaux (92 % de l'enveloppe) et aux bovins en particuliers (82 %). La Saône-et-Loire, la Nièvre et la Côte-d'Or sont les principaux bénéficiaires. Les autres aides couplées accompagnent le développement des protéagineux (y compris le soja classé dans les oléagineux).

Cette année, les aides découplées (et autres aides) s'élèvent à 720,2 millions d'€. Le droit à paiement unique (comprenant pour 53 % le paiement de base, pour 36 % le paiement vert, pour 10 % le paiement redistributif et pour 1 % le paiement jeunes agriculteurs) est stable au regard de 2021 et atteint 487,2 millions d'euros. Les aides à l'installation sont stables cette année, elles avaient reculé de plus de 27 % en 2020. L'Indemnité Compensatoire de Handicap naturel (ICHN) représente 116 millions d'euros en 2022. De l'ordre de 11 % de l'enveloppe nationale, elle baisse de 1,3 % au regard de 2021. Cette aide est particulièrement importante dans les régions montagneuses du sud de la France (entre 20 % et 30 % des subventions en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes ou Occitanie) mais beaucoup plus marginale, voire inexistante, dans les régions du nord.

Figure 8 - Part des différentes subventions en BFC



Source : Agreste - Compte provisoire de l'agriculture

Les aides agro-environnementales s'établissent à hauteur de 41,2 millions d'euros cette année. Les indemnités pour calamité agricoles atteignent 39,8 millions d'euros en 2021.

Une moindre importance des aides dans le résultat

La part des subventions dans le résultat net de la branche agricole de Bourgogne-Franche-Comté s'établit à 39 % en 2021. Cela revient à dire que la

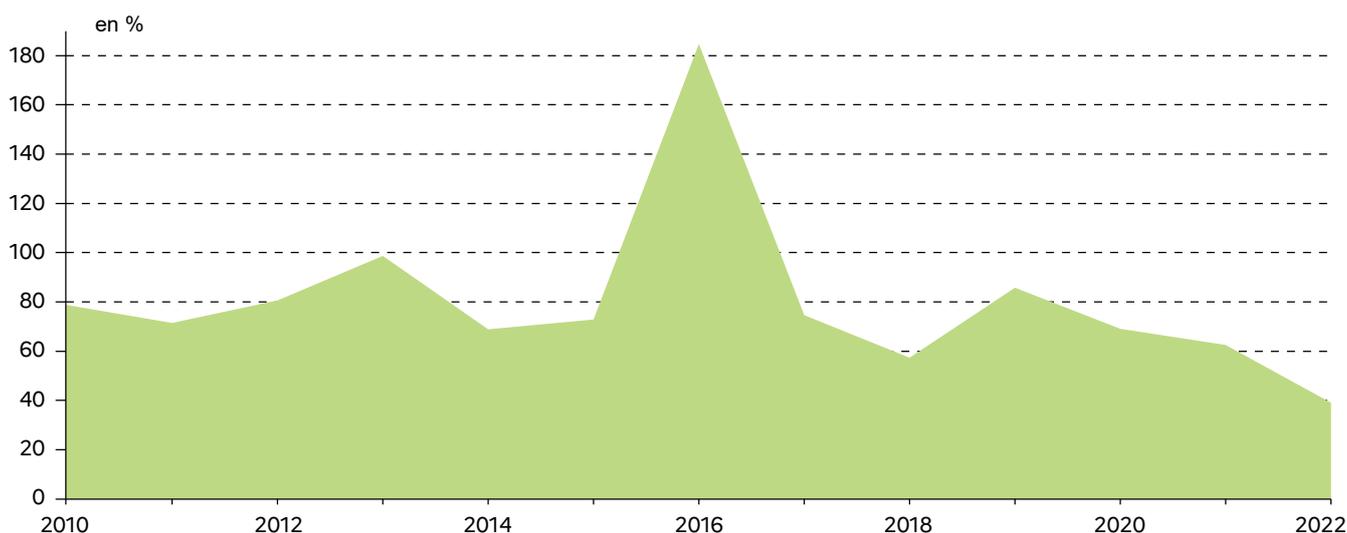
production agricole déduite des différentes charges représente 61 % du résultat. C'est le meilleur résultat depuis 2010, en terme de moindre dépendance aux aides. En moyenne, sur la période 2010 – 2021, les subventions représentent 76 % du résultat de la branche.

Toutefois cette analyse globale de la ferme Bourgogne-Franche-Comté est à relativiser en fonction des orientations

technico-économiques des exploitations.

La viticulture perçoit généralement peu d'aides, mais son résultat qui représente un tiers de la valeur de la production hors subventions, pèse fortement sur le comportement de la région vis-à-vis du ratio aides / résultats. A contrario, les exploitations bovins viande ou grandes cultures sont d'autant plus dépendantes de ces montants.

Figure 9 - Évolution de la part des subventions dans le revenu agricole



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Précisions

La récolte de vins est valorisée au prix moyen de la campagne tous millésimes confondus. Pour les productions animales, l'évaluation porte sur les ventes d'animaux finis et le solde entre les entrées et les sorties d'animaux maigres et reproducteurs.

Figure 10a - Les composantes de la production par département et les principales subventions d'exploitation

	unité : millions d'euros courants	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Principales subventions d'exploitation en 2022	
	21 - Côte-d'Or	Productions végétales	1027,6	842,8	1239,0	1322,6	1066,3	1098,4	1143,0	1461,6	
dont blé tendre		111,6	66,4	91,7	114,2	110,5	99,0	139,6	158,9		
maïs		5,7	4,2	7,7	7,0	7,2	8,4	15,2	9,4		
orge		71,1	47,5	56,8	69,7	65,1	51,5	82,6	96,1		
oléagineux		87,5	77,6	93,9	78,1	57,4	45,4	78,6	97,3		
protéagineux		3,2	2,0	3,8	3,3	3,9	4,1	4,6	4,1		
vins AOC		653,3	549,1	908,7	970,0	711,5	782,0	668,2	935,5		
Productions animales		177,6	167,1	167,3	169,5	181,8	193,2	192,2	237,3	Paiement unique	90,1
dont gros bovins, veaux		106,3	103,5	99,7	99,4	99,6	104,3	106,9	132,3	ICHN	10,3
ovins, caprins		8,8	8,5	8,2	8,9	8,7	9,4	9,6	11,1	Aides agro-env.	11,3
porcins		6,9	6,7	7,4	7,3	8,6	9,5	8,4	9,1	Calamités	0,1
volailles et œufs		16,3	15,5	15,5	16,3	24,8	30,0	30,5	38,3		
lait de vache		34,1	28,0	31,9	33,1	35,1	34,7	33,9	41,6		
Subventions sur les produits	14,8	14,3	13,9	13,9	14,2	14,6	14,4	14,1			
produits végétaux	1,9	1,3	1,3	1,3	1,8	2,3	2,1	1,9			
produits animaux	12,9	12,9	12,7	12,7	12,3	12,3	12,3	12,3			
25 - Doubs	Productions végétales	96,6	87,7	79,8	76,7	93,2	91,4	109,8	124,8		
	dont blé tendre	8,3	3,8	6,4	6,1	6,8	6,5	7,2	9,7		
	maïs	2,7	3,6	4,7	2,4	3,6	3,9	6,2	6,4		
	orge	5,8	3,1	4,7	4,5	4,7	4,3	5,7	7,2		
	oléagineux	3,6	3,2	4,5	3,2	3,1	3,4	4,7	5,1		
	protéagineux	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0		
	vins AOC	--	--	--	--	--	--	--	--		
	Productions animales	377,5	370,8	397,1	406,1	425,5	437,9	471,6	521,8	Paiement unique	48,2
	dont gros bovins, veaux	79,7	75,4	75,3	72,9	73,4	75,1	76,4	93,1	ICHN	31,1
	ovins, caprins	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8	0,8	0,9	Aides agro-env.	1,5
	porcins	9,6	8,8	9,4	8,7	10,8	13,1	11,7	15,4	Calamités	0,0
	volailles et œufs	4,3	4,2	5,3	5,1	5,7	6,4	6,6	11,9		
	lait de vache	279,3	278,1	303,0	315,2	331,8	339,1	374,9	398,2		
Subventions sur les produits	1,8	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,6	1,7			
produits végétaux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1			
produits animaux	1,7	1,5	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6			
39 - Jura	Productions végétales	158,8	163,1	137,1	195,7	160,6	187,0	165,7	256,3		
	dont blé tendre	17,4	9,1	16,5	18,1	19,1	16,2	19,4	28,3		
	maïs	8,4	8,1	11,1	9,0	13,9	11,3	18,6	17,9		
	orge	6,7	4,1	6,9	6,6	7,5	6,3	7,7	14,6		
	oléagineux	11,2	11,5	15,2	10,5	11,4	11,9	17,3	17,3		
	protéagineux	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2		
	vins AOC	56,2	71,0	37,3	103,3	48,6	83,6	32,4	100,9		
	Productions animales	222,1	219,4	230,3	231,0	248,5	256,9	265,0	293,7	Paiement unique	38,7
	dont gros bovins, veaux	56,5	53,7	53,2	50,1	50,6	50,7	47,0	55,0	ICHN	14,7
	ovins, caprins	1,7	1,7	1,7	1,7	1,5	1,5	1,6	1,8	Aides agro-env.	2,0
	porcins	5,3	4,9	5,2	4,8	6,0	6,8	6,2	7,9	Calamités	0,0
	volailles et œufs	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	1,5	1,7	1,8		
	lait de vache	153,5	154,3	165,4	169,4	185,3	192,1	205,8	222,2		
Subventions sur les produits	2,8	2,5	2,6	2,5	2,4	2,4	2,4	2,3			
produits végétaux	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3			
produits animaux	2,3	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1			
58 - Nièvre	Productions végétales	284,2	218,4	256,2	275,1	270,8	239,5	333,3	376,0		
	dont blé tendre	45,6	27,6	42,2	47,7	50,9	38,9	61,6	70,0		
	maïs	8,7	6,3	8,8	8,0	8,9	11,9	14,9	15,4		
	orge	30,4	16,7	26,8	29,3	29,2	20,5	33,6	42,5		
	oléagineux	34,0	31,7	30,0	28,0	11,7	15,8	33,9	46,9		
	protéagineux	1,5	0,5	1,6	1,4	2,3	1,7	2,0	1,4		
	vins AOC	73,1	48,9	70,7	85,2	77,4	64,6	58,7	70,1		
	Productions animales	209,7	205,5	191,7	195,8	191,4	206,3	197,4	257,9	Paiement unique	71,5
	dont gros bovins, veaux	171,8	169,8	156,0	158,8	154,0	166,1	163,3	212,1	ICHN	14,6
	ovins, caprins	12,0	11,6	11,2	12,2	11,4	12,9	12,5	13,2	Aides agro-env.	6,2
	porcins	5,5	5,3	5,8	5,6	6,7	6,2	6,4	8,4	Calamités	0,4
	volailles et œufs	4,7	4,4	4,4	4,7	4,4	4,9	4,7	6,2		
	lait de vache	7,6	6,6	7,0	7,2	6,8	7,5	7,4	8,0		
Subventions sur les produits	23,3	22,6	22,2	22,2	21,3	21,5	21,6	21,4			
produits végétaux	0,5	0,3	0,4	0,4	0,8	0,9	0,7	0,6			
produits animaux	22,9	22,3	21,8	21,8	20,5	20,6	20,9	20,8			

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 10b - Les composantes de la production par département et les principales subventions d'exploitation

	unité : millions d'euros courants	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Principales subventions d'exploitation en 2022
	70 - Haute-Saône									
Productions végétales	158,7	126,4	146,4	136,0	156,1	155,7	199,8	236,1		
dont blé tendre	39,9	20,9	34,5	35,3	39,0	39,5	46,6	63,6		
maïs	7,4	7,9	12,0	6,6	8,9	8,8	15,7	15,2		
orge	15,2	9,4	13,6	13,2	14,9	13,3	18,5	26,8		
oléagineux	27,7	24,0	32,8	26,7	26,0	26,3	37,4	42,6		
protéagineux	0,3	0,1	0,4	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2		
vins AOC										
Productions animales	191,9	175,9	187,6	190,6	193,0	201,1	202,3	240,5	Paiement unique	48,5
dont gros bovins, veaux	73,4	69,3	67,9	68,7	66,9	69,5	73,3	90,7	ICHN	10,9
ovins, caprins	4,0	4,0	3,9	4,0	3,5	3,4	3,6	3,7	Aides agro-env.	3,9
porcins	7,2	6,6	7,0	6,5	8,1	7,8	7,7	9,8	Calamités	0,0
volailles et œufs	3,8	3,5	4,0	4,0	3,9	3,7	4,1	5,2		
lait de vache	100,4	89,5	102,0	104,4	107,4	113,1	112,4	128,3		
Subventions sur les produits	6,8	6,5	6,8	6,4	6,4	6,5	6,6	6,6		
produits végétaux	0,6	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5		
produits animaux	6,2	6,2	6,3	6,0	6,0	6,1	6,1	6,1		
71 - Saône-et-Loire										
Productions végétales	657,8	677,5	645,3	707,3	593,7	685,9	778,3	925,5		
dont blé tendre	44,7	29,3	42,9	45,5	48,4	43,5	56,8	71,2		
maïs	19,4	18,1	28,6	26,5	23,7	18,6	39,9	38,2		
orge	15,0	11,1	14,0	14,0	14,8	11,4	19,4	22,7		
oléagineux	24,8	26,3	31,1	24,3	23,2	21,4	33,4	38,5		
protéagineux	0,3	0,1	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3		
vins AOC	373,3	416,5	404,1	466,0	307,1	418,0	388,4	521,8		
Productions animales	460,4	447,4	434,4	433,8	445,0	468,4	459,8	566,6	Paiement unique	101,4
dont gros bovins, veaux	328,1	323,6	304,3	299,3	301,1	317,7	318,8	393,5	ICHN	30,1
ovins, caprins	8,1	7,9	7,6	8,2	8,1	9,7	9,4	11,3	Aides agro-env.	6,5
porcins	5,8	5,5	6,1	5,8	6,9	10,2	10,4	14,5	Calamités	0,0
volailles et œufs	42,1	40,7	42,7	44,0	48,8	49,1	44,3	54,5		
lait de vache	45,5	40,4	45,0	47,6	48,6	48,8	47,0	56,5		
Subventions sur les produits	37,9	36,8	36,6	36,6	35,0	34,4	34,6	34,6		
produits végétaux	0,6	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		
produits animaux	37,3	36,5	36,2	36,2	34,5	33,9	34,1	34,1		
89 - Yonne										
Productions végétales	735,9	504,1	743,5	908,0	694,7	670,4	851,4	1057,2		
dont blé tendre	137,6	68,9	115,3	145,8	141,4	109,1	184,7	195,2		
maïs	7,2	6,1	12,0	12,4	8,6	10,2	13,9	14,5		
orge	81,4	45,3	68,2	81,1	79,9	50,2	94,7	106,4		
oléagineux	84,6	65,2	74,9	74,7	30,6	50,8	89,7	101,5		
protéagineux	5,4	2,6	6,3	6,9	9,0	5,5	10,2	7,0		
vins AOC	317,1	225,5	347,1	485,9	306,9	327,4	336,6	463,3		
Productions animales	149,9	142,1	145,2	149,1	147,7	154,5	148,5	176,4	Paiement unique	84,6
dont gros bovins, veaux	47,2	46,6	43,1	45,7	45,5	47,4	47,2	55,3	ICHN	3,3
ovins, caprins	3,8	3,7	3,5	3,9	3,9	4,0	4,4	4,9	Aides agro-env.	9,6
porcins	17,7	16,9	18,6	17,9	21,3	22,9	20,4	23,6	Calamités	0,0
volailles et œufs	38,3	36,8	38,8	39,9	35,7	37,9	36,8	44,8		
lait de vache	36,6	31,7	34,9	35,4	34,6	35,1	33,8	38,9		
Subventions sur les produits	7,0	6,6	6,4	6,4	8,1	8,3	7,8	7,8		
produits végétaux	1,9	1,6	1,5	1,5	3,2	3,5	2,9	2,9		
produits animaux	5,1	5,0	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9		
90 - Territoire de Belfort										
Productions végétales	23,2	21,3	21,3	20,6	23,9	24,3	29,8	34,7		
dont blé tendre	2,8	1,7	3,0	2,8	3,4	3,6	3,6	4,7		
maïs	1,7	2,2	2,8	2,5	1,9	1,3	1,8	2,0		
orge	0,7	0,3	0,6	0,7	0,6	0,6	0,8	1,2		
oléagineux	1,1	1,0	1,3	1,2	1,1	1,4	1,4	1,9		
protéagineux	--	--	--	--	--	--	--	--		
vins AOC	--	--	--	--	--	--	--	--		
Productions animales	19,6	17,5	17,3	18,3	18,5	19,4	20,5	24,5	Paiement unique	4,0
dont gros bovins, veaux	6,0	5,7	4,7	5,5	5,3	5,3	5,8	6,8	ICHN	0,9
ovins, caprins	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	Aides agro-env.	0,3
porcins	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,3	0,3	0,5	Calamités	0,0
volailles et œufs	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,1	1,2	1,8		
lait de vache	11,4	9,8	10,4	10,7	11,1	12,0	12,4	14,1		
Subventions sur les produits	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6		
produits végétaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
produits animaux	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6		

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 11 - Le compte de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté

unité : millions d'euros courants		2021	2022	2022/2021	2022/moy*
Productions végétales (hors subventions)		3 611,0	4 472,2	+ 23,8	+ 36,6
dont	céréales	959,4	1 091,4	+ 13,8	+ 41,2
	oléoprotéagineux	313,9	364,2	+ 16,0	+ 60,2
	plantes fourragères	667,4	731,8	+ 9,7	+ 32,1
	pommes de terre	21,0	20,3	- 3,3	- 4,8
	vins AOC	1 484,3	2 091,5	+ 40,9	+ 36,1
Productions animales (hors subventions)		1 957,3	2 318,6	+ 18,5	+ 21,1
dont	gros bovins, veaux	838,6	1 038,9	+ 23,9	+ 26,1
	ovins, caprins	42,1	47,1	+ 11,9	+ 15,6
	porcins	71,5	89,2	+ 24,7	+ 22,9
	volailles et œufs	129,9	164,5	+ 26,7	+ 26,5
	lait et produits laitiers de vache	827,5	907,8	+ 9,7	+ 14,9
Production de services		215,3	222,7	+ 3,4	+ 5,2
Production totale au prix du marché		5 783,7	7 013,5	+ 21,3	+ 29,9
Subventions sur les produits		89,5	89,0	- 0,5	- 0,8
dont	produits végétaux	7,0	6,6	- 5,5	- 9,3
	produits animaux	82,5	82,4	- 0,1	- 0,0
Production totale au prix de base		5 873,2	7 102,5	+ 20,9	+ 29,4
Consommations intermédiaires		3 372,7	3 862,2	+ 14,5	+ 20,8
dont	semences et plants	170,2	174,1	+ 2,3	- 0,9
	produits pétroliers	138,3	191,5	+ 38,5	+ 47,4
	engrais et amendements	224,7	356,2	+ 58,6	+ 38,5
	produits de protection des cultures	194,9	202,4	+ 3,8	- 0,8
	aliments pour animaux	1 397,1	1 650,1	+ 18,1	+ 34,0
Valeur ajoutée brute		2 500,5	3 240,3	+ 29,6	+ 41,3
Subventions d'exploitation		770,8	720,2	- 6,6	- 2,6
dont	paiement unique	487,3	487,2	- 0,0	+ 0,0
	ICHN	117,6	116,0	- 1,3	- 1,6
	aides agro-environnementales	42,1	41,2	- 2,0	+ 0,7
	calamités agricoles **	39,8	0,4	- 98,9	- 97,0
Charges d'exploitation		1 895,8	1 885,5	- 0,5	+ 1,7
	salaires et cotisations sociales	493,3	507,3	+ 2,8	+ 6,1
	impôts fonciers et autres impôts	103,2	107,7	+ 4,4	+ 13,8
	intérêts	71,6	70,4	- 1,6	- 4,7
	charges locatives nettes	271,6	283,0	+ 4,2	+ 6,2
	consommation de capital fixe	956,3	917,1	- 4,1	- 2,5
Revenu net d'entreprise agricole (RNEA)		1 375,4	2 075,0	+ 50,9	+ 76,1
RNEA par actif non salarié (milliers d'euros)		52,2	80,2	+ 53,8	+ 89,0

* moy : moyenne triennale (2019, 2018 et 2017)

** le montant des calamités est corrigé par rapport à la communication à la CCAN du 7 juillet 2022

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Méthodologie

Méthodologie :

Les comptes régionaux macro-économiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et coordonnés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infranationaux et du compte national.

Définitions

- **La production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. **Le prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.
- Les subventions à la branche agriculture sont scindées en **subventions sur les produits et subventions d'exploitation** : les premières représentent environ 10 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aide aux bovins allaitants). Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.
- **Les consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...)
- **La valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.
- **Le revenu brut d'entreprise agricole** correspond à la valeur ajoutée brute à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et soustraient les salaires et cotisations sociales, les impôts, les intérêts et les charges locatives
- **Le revenu net d'entreprise agricole** (RNEA) est diminué de la consommation de capital fixe (usure et obsolescence du capital)

POUR EN SAVOIR PLUS

- INSEE Première n° 1957 - juillet 2023 : Le compte provisoire de l'agriculture pour 2022
- Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
- Site Internet : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr> Rubrique Analyse Statistique
- [Agreste Bourgogne-Franche-Comté Etudes n°59](#) - Février 2023 : Campagne grandes cultures 2021 - 2022
- [Agreste Bourgogne-Franche-Comté Conjoncture n°46](#) - Février 2023 : Conjoncture agricole de février 2023

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Tél : 03 39 59 42 12

Directeur : Marie-Jeanne Fotr -Muller
Directeur de la publication : Florent Viprey
R dacteur : Laurent Barralis
Composition : Yves Lebeau
D pot l gal :   parution
ISSN : 2681-9031
  Agreste 2024